

Groupe scolaire Maurice TEILLET

30 route de Saint-Germain 24520 COURS-DE-PILE – Tél : 05 53 74 48 31 – Courriel : ce.0240372z@ac-bordeaux.fr

Conseil d'école du 25 juin 2024

Ordre du jour : Présentation des nouvelles enseignantes – Questions des parents d'élèves – Bilan pédagogique de l'année scolaire écoulée – Projets pédagogiques envisagés pour l'année 2024-2025 – Répartition pédagogique provisoire (rentrée 2024) – Modalités d'élection des représentants de parents d'élèves pour l'année 2024-2025 – Évocation de l'enquête à réaliser concernant les rythmes scolaires.

Présent(e)s :

Professeurs : Mme HARDY, Mme GRASSI, Mme LIORET-LEBOURG, Mme SONDERER, Mme COURTABESSIS, Mme GENOVESIO, Mme MESPLÈDE, Mme HEUREUDE, Mme MONBILLIARD.
AESH : Mme RICHER

Représentantes des parents d'élèves : Mmes VIGNERON, OLAZABAL, MERLOS-LANNET, NAVAL, LEVASSEUR

Représentants de la mairie : Mme BELUGUE et M. RUDELIN, adjoints

Excusé(e)s : Mme BRISSIAUD, Inspectrice – M. CAPURON, Maire de Cours-de-Pile Mmes MARTIGNAGO et COEUR, professeur, Mme JALADON et Mme PEUGNY, AESH, Mmes PIET, NOUGUEY-DARCE, DE SOUSA, CHARRUT, représentantes des parents d'élèves.

Secrétaire de séance : Mme GRASSI

• Présentation de l'équipe pédagogique pour la rentrée 2024 :

Mmes LIORET-LEBOURG et COEUR sont affectées dans un autre établissement à la rentrée 2024. Nous les remercions pour leur collaboration et leur contribution pendant ces 2 dernières années.

Mmes HEUREUDE et MONBILLIARD intègrent l'équipe pédagogique, nous leur souhaitons la bienvenue. Le reste de l'équipe pédagogique (enseignantes, ATSEM et AESH) retrouvera élèves et familles avec plaisir à la rentrée de septembre.

• Questions des représentants de parents d'élèves :

- Le stationnement des familles aux heures d'entrée et de sortie des classes reste problématique voire dangereux. Quelle solution peut-on envisager ? *➤ Comme à chaque fois que cette question est soulevée (ce problème a aussi rapporté par les délégués d'élèves), l'ensemble du conseil d'école souhaite pouvoir compter sur le civisme des familles. Si cela n'est pas possible, il pourra être fait appel à la police pour assurer la sécurité des enfants sur le parking qui jouxte l'école. Il est également rappelé que d'autres parkings proches sont à disposition des familles (église, ancienne maternelle, boulangerie...).*
- Il n'y a pas d'adulte à la sortie des classes de grands. Comment assurer la sécurité des enfants en cas de retard des familles ? *➤ Comme cela a été expliqué lors de précédents conseils d'école, les enfants sortent et attendent leur famille sur le parvis sécurisé de la mairie. Les portes des classes restent ouvertes (enseignantes dans l'enceinte de l'école) et il est demandé aux enfants de rentrer dans l'enceinte de l'école s'ils ne voient pas leur famille. Ils respectent d'ailleurs bien cette consigne. Ils vont ensuite à la garderie.*
Si les familles sont en retard, elles sont invitées à prévenir l'école (sur le numéro de portable de préférence car il n'est pas possible de répondre au téléphone sur le temps de classe).
- Certains élèves ont été punis pendant la récréation. Les parents n'en ont pas été informés. *➤ Les enfants ont visiblement informé leur famille de cette punition, en omettant peut-être les détails. Dans les 2 cas présents, il s'agissait d'un manquement aux règles de vie de l'école, voir à une mise en danger de leur propre personne. Une entrevue directement avec les enseignantes ou la directrice aurait permis de lever immédiatement les interrogations sur les sanctions prises.*
Le temps de récréation est le seul sur lequel les enseignantes peuvent agir.
- L'infirmière scolaire est intervenue dans la classe de CM2 en fin d'année concernant la puberté. Certains enfants ont été choqués par le vocabulaire utilisé. Peut-on avoir des précisions ? *➤ La nouvelle infirmière du collège est effectivement intervenue sur ce thème auprès des élèves de la classe.*

Elle a utilisé un vocabulaire spécifique, scientifique pour aborder les changements et les phénomènes associés à la puberté. Ce vocabulaire est d'ailleurs précisé dans les programmes de sciences au cycle 3 (BO du 22 juin 2023 = « Reproduction et sexualité humaine. Nommer les organes reproducteurs étudiés avec le vocabulaire scientifique correspondant. Décrire et identifier les changements du corps au moment de la puberté et les relier à la capacité à se reproduire ».)

Toutefois, certains élèves ont effectivement parlé de leur ressenti avec Mme MESPLEDE suite à l'intervention et un retour auprès de l'infirmière est prévu avant une éventuelle nouvelle intervention à la fin de l'année 2024-2025.

• **Bilan pédagogique de l'année 2023-2024 :**

- Les apprentissages de l'année ont été enrichis pour toutes les classes par la classe de découverte à l'école « Les sentiers de l'éphémère » mené avec la Gargouille et le projet astronomie mené avec Monsieur Rudelle (dans le cadre du projet construit par les bénévoles de la médiathèque à destination du grand public). La fréquentation régulière de la médiathèque et l'implication de ses bénévoles participe à la construction du plaisir de lire et facilite le travail mené en classe autour de la lecture par la suite.
- Les classes de MS/GS et CP ont réalisé un cycle piscine au deuxième trimestre.
- L'enseignement des langues en EMILE (certaines matières dont la littérature enseignées en langue étrangère) porte ses fruits : les compétences et l'aisance des élèves de cycle 3 en langues (anglais et allemand) sont plus développées que les années précédentes.

• **Projets pédagogiques envisagés sur l'année 2024-2025 :**

- Chaque année, l'équipe pédagogique choisit un thème fédérateur qui permet à chaque classe de mener des projets et de les partager avec le reste de l'école et les familles. Pour l'année 2024-2025, le thème retenu est l'eau (2025 est l'année internationale de préservation des glaciers, Nations Unies).
- Le cycle piscine sera reconduit. Il est envisagé pour 4 classes (sous réserve de prise en charge des classes de MS/GS et GS/CP par le dispositif « classe bleue »)
- L'ensemble des classes est pré-inscrite au dispositif « école et cinéma », qui comme les projets cirque et astronomie, est un support culturel utilisé dans différents domaines d'enseignement.
- L'enseignement des langues en dispositif EMILE est reconduit pour l'année 2024-2025.

• **Effectifs et répartitions pour la rentrée 2024.**

Les répartitions sont faites afin de favoriser les conditions d'apprentissage de chaque élève. Les facteurs qui entrent en compte dans le partage des groupes sont multiples (hétérogénéité des groupes, séparation de certaines individualités...).

- PS/MS de Mme HARDY : 19 + 5 soit 24 élèves
 - MS/GS de Mme GRASSI : 9 + 14, soit 23 élèves
 - GS/CP de Mme HEUREUDE : 5 + 16, soit 21 élèves
 - CE1 de Mme MONBILLIARD : 21 élèves
 - CE2 de Mme SONDERER : 24 élèves
 - CM1 de Mmes COURTABESSIS et GENOVESIO : 22 élèves
 - CM1/CM2 de Mme MESPLÈDE : 6 CM1 + 18 CM2, soit 24 élèves
- soit un effectif total de 155 élèves répartis sur les 7 classes.

Les effectifs sont en hausse.

• **Élections des représentants de parents d'élèves :**

Pour la rentrée 2024, une nouvelle modalité de vote devrait être disponible : le vote en ligne.

Ce mode de vote pour les élections de représentants des parents d'élèves au conseil d'école a été soumis au vote lors du premier conseil d'école et adopté à l'unanimité. Si la mise en place du vote en ligne n'est pas effective à la rentrée 2024, il est rappelé que le vote par correspondance reste la modalité choisie par les membres du conseil d'école.

- **Prévision d'enquête sur les rythmes scolaires :**

La loi impose un rythme scolaire de 4 jours et demi par semaine depuis plusieurs années. Les écoles ont la possibilité de demander une dérogation pour passer à 4 jours et cette demande doit être renouvelée tous les 3 ans, donc au printemps 2025 dans notre cas.

Une enquête devra être envisagée auprès des parents pour avoir l'avis de l'ensemble de la communauté éducative.

- **Rectificatif du PV du 2nd conseil d'école, concernant l'admission des élèves « hors commune » :**

La commission « vie scolaire » de COURS DE PILE précise les modalités d'étude de l'admission des élèves n'étant pas domiciliés dans la commune :

« La première des conditions à remplir, en ce qui concerne l'inscription des enfants résidant sur une autre commune, est que le maire de la commune de résidence de l'enfant donne son accord pour que cet enfant soit scolarisé à Cours-de-Pile. Cela bien entendu afin d'éviter la fermeture de classes dans les communes voisines.

La commission « Vie scolaire » donne un avis sur la recevabilité de la demande en fonction des arguments développés par les parents (proximité de l'école, covoiturage, horaires adaptés, fratrie, présence de membres de la famille ou de personnes de confiance sur la commune, utilisation ou non des services de la garderie et de la cantine, ...). »

La rentrée des classes a lieu lundi 2 septembre à 8h50.